

## La Métropole lance un appel à candidatures pour un local commercial au Parc du Champ des Bruyères

La Maison du Parc du Champ des Bruyères, située sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, dispose d'un local commercial vide depuis le départ du précédent exploitant. La Métropole Rouen Normandie, propriétaire du parc, lance un appel à candidatures à la recherche d'un nouvel occupant. Les candidatures se feront du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 avril 2023 à 16h. Les projets peuvent concerner une activité économique, commerciale et/ou artisanale et doivent s'inscrire dans la philosophie du parc naturel urbain du Champ des Bruyères et dans le respect des enjeux de transition du territoire métropolitain.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie et Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique : « *Le Parc du Champ des Bruyères est un lieu de détente et de loisirs dans un cadre naturel particulièrement apprécié par les habitants. Avec sa ferme pédagogique, ce lieu est aussi la vitrine de nos politiques en matière de transition écologique, notamment sur les questions d'alimentation, de potagers urbains... Nous veillons à ce qu'il soit animé par des commerces s'inscrivant dans la philosophie que nous avons souhaité lui donner : le respect de la nature, l'accès pour tous à des outils et des moyens pour mieux s'alimenter, mieux consommer...* ».

Le cahier des charges fixé par la Métropole concerne une activité économique pouvant être commerciale et/ou artisanale, tous secteurs d'activité confondus. Le projet doit être cohérent avec la philosophie du parc naturel urbain du Champ des Bruyères et son image d'espace naturel, animé, culturel et créatif. Il doit également s'inscrire dans les enjeux de transition du territoire métropolitain en promouvant la transition écologique à travers un artisanat vertueux, une alimentation durable, les circuits courts et la mobilité durable. Enfin, l'activité proposée doit être complémentaire de celles déjà présentes en particulier la restauration et la ferme pédagogique.

Le contrat proposé est une convention d'occupation du domaine public moyennant le paiement d'une redevance et des charges. Le local se trouve au n°5 allée du Champ de course au sein de la maison du parc du Champ des Bruyères dans la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray. Il est composé d'une salle de plain-pied d'environ 70 m<sup>2</sup>, découpée en 2 parties : une partie d'environ 55 m<sup>2</sup> séparée d'une seconde partie de 14,30 m<sup>2</sup>. Il comprend également une cave de d'environ 14 m<sup>2</sup> accessible en intérieur et pouvant servir de réserve. **Les candidatures se feront du 1er mars 2023 au 28 avril 2023 à 16h.**

Pour obtenir les informations complètes, consulter l'appel à candidatures : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/parc-naturel-urbain-du-champ-des-bruyeres-0>

### Contact presse

Justine HUNAULT-DEQUATREMARE

[justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr)

02 76 30 31 33 | 06 60 71 99 61